

Animations commerciales et artisanales de fin d'année - Subvention à l'Office de Commerce et aux associations

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Cette année, le programme de Noël, piloté conjointement par la Ville et l'Office de Commerce de Besançon développe un programme ambitieux sur l'ensemble du centre-ville bisontin.

Il s'agit de la forêt magique place du Huit Septembre, du marché de Noël renforcé place Granvelle, du marché de Noël solidaire Square Saint-Amour, de magie mécanique au Musée du Temps, du jardin des glaces place de la Révolution.

L'Office de Commerce de Besançon intervient plus spécialement sur les quatre premières animations, financièrement et humainement.

De plus, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'autres associations de commerçants et d'artisans se mobilisent : Chaprais (organisation d'un mini marché place de la Liberté), Bersot (Noël côté Bersot, animations diverses), quartier du marché (1^{ère} bourse aux jouets), l'Association Cassin.

Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon, après avis favorable de la Commission, d'autoriser M. le Maire à attribuer des subventions, à hauteur de 38 441 €, de soutien aux animations commerciales et artisanales :

- 1 000 € pour l'Association des Chaprais,
- 2 500 € pour l'Association côté Bersot,
- 1 000 € pour l'Association du quartier du marché,
- 1 400 € pour l'Association Cassin,
- 32 541 € à l'Office de Commerce de Besançon.

En cas d'accord, la somme de 38 441 € sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 3 339 € en provenance du chapitre 011.90/6042 CS 30200.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, M. ROY, Mme TISSIER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2005.